VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SÉJOUR POST CURE

Par Napoleon82 Postée le 05/12/2022 13:30

> Bonjour, Je voulais savoir quels étaient les options possibles pour les séjours longues durées post cure de désintoxication. Je vous remercie beaucoup d'avance.

Mise en ligne le 09/12/2022

Bonjour,

Il existe différents types de prise en charge possibles en fonction du besoin et de la demande de l'usager.

La majorité des structures de soins résidentiels accueillent les usagers après un sevrage. Sevrage ambulatoire (consultations médicales rapprochées et traitement) ou sevrage résidentiel basé sur un séjour de durée variable (d'une semaine à trois mois environ) dans un hôpital ou dans un centre de soins spécialisé.

Au-delà de la période de sevrage, il existe des dispositifs visant à « consolider » l'arrêt de consommation, de retrouver un équilibre et de se projeter dans la vie sans produit.

Nous vous joignons ci-dessous les liens qui vous permettront de prendre connaissance plus en détail avec les différents types de sevrage et les différents dispositifs de soins résidentiels.

Afin d'évaluer la prise en charge la plus adaptée pour la personne, il est nécessaire de se rapprocher d'un dispositif de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie.

Nous vous joignons ci-dessous le lien de l'hôpital Gouin dont vous pouvez vous rapprocher pour demander un rendez-vous.

Si vous souhaitez davantage de précisions sur les prises en charge ou d'autres coordonnées, nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel non surtaxé) ou par chat de 14h à minuit.

Bien cordialement

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV

HÔPITAL GOUIN-SERVICE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

2 rue Gaston Playmal
Hôpital Gouin
92110 CLICHY

Tél : 01 41 06 81 32
Site web : www.philanthropique-hopitalgouin.fr
COVID -19 : Pour toute hospitalisation : Pass vaccinal ou PCR moins de 72 heures.
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30-16h30

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Le sevrage
- Les soins résidentiels